

Arrêté

**fixant la composition de la commission administrative paritaire
compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'agriculture**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2002 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er - La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 17 décembre 2002 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- M. Philippe MERILLON, secrétaire général par intérim,
- M. Bernard BOYER, chef de corps de l'inspection générale de l'agriculture,
- Mme Claudine LEBON, déléguée à la mobilité et aux carrières.

Membres suppléants

- M. Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines,
- M. Martial PINEAU, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi,
- M. Jean-Christophe PAILLE, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures pour l'administration centrale.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- M. Georges-Pierre MALPEL, inspecteur général 1^{ère} classe, issu du tirage au sort,
- M. Jean-Louis BUER, inspecteur général 1^{ère} classe, désigné par l'administration, en l'absence de candidat au scrutin du 4 décembre 2014 et après tirage au sort infructueux parmi les agents concernés,
- M. Charles GENDRON, inspecteur général 2^{ème} classe, issu du tirage au sort.

Membres suppléants

- M. Robert DEVILLE, inspecteur général 1^{ère} classe, désigné par l'administration, en l'absence de candidat au scrutin du 4 décembre 2014 et après tirage au sort infructueux parmi les agents concernés,
- M. Jean-Luc GONZALES, inspecteur général 2^{ème} classe, issu du tirage au sort.

Article 2 – L'arrêté du 14 juin 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'agriculture est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le **26 NOV. 2018**

Pour le ministre, et par délégation,
*L'adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières
et de la rémunération*



Emmanuel BOUYER